



UNIVERSITE MOULOUD MAMMARI DE TIZI-OUZOU
COMMISSION DES ŒUVRES SOCIALES



COMMUNIQUE

Suite aux rumeurs qui ont circulé au sujet du contenu du programme COS 2019, avant même qu'il soit rendu public et pour mettre un terme aux informations colportées par certains individus et qui pourraient mener à une **situation de blocage**, la Commission des Œuvres Sociales tient à apporter les éclaircissements nécessaires à l'attention de l'ensemble des fonctionnaires l'UMMTO.

La commission tient à préciser qu'elle a hérité d'un passif de l'ordre de deux milliards de centimes (factures impayées de l'exercice 2018 et deux PV (ATS et Enseignants) non exécutés. Compte tenu de ce passif et après avoir procédé à l'assainissement de la situation financière des exercices antérieurs, la commission a, **dans un esprit d'une répartition équitable et rigoureuse du budget**, élaboré un programme consistant à :

- L'augmentation des prêts accordés aux fonctionnaires (150.000 DA pour les ATS & 270.000 DA pour les enseignants, le remboursement devant se faire sur une période de 30 mois);
- L'augmentation du plafond des prestations médicales à hauteur de 200.000 DA au lieu de 100.000 DA;
- La généralisation de toutes les indemnités (Naissance /Crèche/Circoncision/Décès) à tous les fonctionnaires (Enseignants et ATS) de l'UMMTO;
- L'élargissement des conventions médicales à de nouvelles cliniques et laboratoires d'analyses;
- Le doublement de la prime de départ à la retraite portée à 400.000 DA à partir de janvier 2019;
- L'insertion de nouveaux segments (Cure thermique/ Voyages organisés de courte durée).

Le montant des bons d'achat, qui sont à l'origine d'une polémique démesurée, **représente chaque année une valeur de 42% du budget annuel de la COS. C'est dans un souci d'équilibre budgétaire que les membres de la COS ont estimé qu'il était**

nécessaire d'apporter un réajustement à ce segment, par une diminution d'un montant de 1500 DA/fonctionnaire, ce qui le ramènerait à une valeur de 27% du budget et par conséquent, permettrait d'augmenter les parts des autres segments (prêts, prestations médicales, indemnités et prime de départ à la retraite).

NB : Les fonctionnaires sont invités à consulter le programme détaillé de la COS sur le site Internet dédié à cet effet ou à se rapprocher du Secrétariat de la COS pour de plus amples informations

Commission des Œuvres Sociales